

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIQUES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP				
				157 à 162	
				164 à 167	
				175 à 176	
				179	
				182	
				186	
				189 à 191	
				193	
				195	
				197	
				208	
				210	
				213 à 214	
				220 à 221	
				229	
				233	
				241	
				243	
				249 à 250	
				283 à 299	
				301 à 303	

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immeubles				Lot
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	
1	TP			306 309 à 313 316 319 à 330 334 340 346 à 350 355 359 à 360 364 374 377 à 382 384 386 388 à 389 391 à 392 398 à 403 405 à 406 408 à 410 416 418

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formidité 9504P02 2008P3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP				422
					426 à 428
					430 à 431
					433 à 436
					441
					443 à 471
					473
					478 à 480
					482 à 489
					491
					499
					1100 à 1101
					1241
					1514
					1529
					1535
					1552
					1567
					1573
					1582
					1605 à 1606

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008F3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP				1614 1635 1644 à 1645 1653 1674 1680 1684 1687 à 1688 1762 à 1763 1879 à 1880 1882 à 1886
		SARCELLES	BC 790		11 à 12 14 17 à 19 29 à 33 36 à 40 42 à 47 67 à 93 95 à 98 100 à 101

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP				107
					110 à 112
					116
					119 à 120
					125
					128 à 138
					141
					143
					145 à 148
					150 à 153
					155 à 159
					161 à 164
					166 à 167
					174 à 202
					204 à 212
					214 à 215
					217 à 218
					221
					223 à 224
					226 à 256
					258 à 266

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immatriculés					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP				285 à 313 322 à 323 482 484 à 486 512 550 577 579 583 à 584 679
		SARCELLES	BD 917	2	5 à 6 12 15 à 18 21 à 22 28 31 à 32 34 à 36 38 à 39 42 à 43

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP				45
					50 à 51
					56 à 61
					63
					67
					70 à 71
					75 à 78
					80 à 88
					93 à 104
					106 à 108
					111
					116 à 123
					125 à 127
					149
					160
					200 à 201
					205
					207
					209
					215
					217

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immeubles		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Bénéficiaires						
1	TP					243 245 249 265 272 280 287 308 336 342 345 349 à 350 355 361 363 366 376 513 1059 à 1061 1063 1139

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	SARCELLES	AY 366	26	1141
			AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384		1143 à 1144 1146 1148 1181 1237 1241 1245 1248 1390 à 1392 1490 à 1492
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371		120001 à 120208 120226

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immunables					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP		AY 384	506	102001 à 102022 102024 à 102027 102030 à 102037 102039 à 102045 102047 à 102085 102087 à 102093 102095 à 102100 102102 à 102107 102109 à 102110 102112 à 102132
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	809 à 810 813 à 814	
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369		112028

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P3771 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP		AY 371 AY 384	807	107001 à 107046 107081 à 107140 107199 à 107218 107225 à 107242 107313 à 107323 107325 à 107327 107330 à 107345 107360

DI : Droits Indivis CO : Constitutions DO : Donateur EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : Attestation rectificative en ce qui concerne :
 1/ les assises de certains copropriétés qui étaient erronées ;
 2/ un effet relatif qui était incomplet ;
 3/ la suppression des parcelles sises à Sarcelles et cadastrées AX 271, AX 353, AY 436, AY 438 et BC 43 ;
 4/ l'effet relatif de la parcelle AY 423, constituée par un acte rectificatif du 17/06/2008 publié le 18/07/2008 volume 2008 P n° 3768.
 Actes complémentaires du 28/12/2007 et du 14/03/2008 indiquant les immeubles apportés.
 Evaluation globale pour les immeubles des 6 Unités de Débitances de la formalité : 48.494.000 €.

N° d'ordre : 15	Date de dépôt : 10/02/2009	Référence de dépôt : 9504P02 2009D1778
Nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 30/07/2007 Sages : 9504P02 Vol 2007P N° 4238		
Rédacteur : /		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2009D1778 :

ERREUR DU SERVICE :

A l'occasion de l'expropriation des parcelles sises à Sarcelles et cadastrées BC 719 et BC 791 à 792 (Expropriation du 30/03/2007), la Conservation a effectué à tort la fiche "lier Bed" pour les LOTS 2, 5, 6 et 7, entre l'ancienne assise de copropriété (BC 719, BC 790 à BC 792) et la nouvelle (BC 790) alors qu'il fallait la faire pour les LOTS DE VOLUME 2, 5, 6 et 7.

N° d'ordre : 16	Date de dépôt : 15/03/2010	Référence d'enlèvement : 9504P02 2010P1401	Date de l'acte : 04/02/2010
Nature de l'acte : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION-CESION-SERVITUDE			
Rédacteur : NOT LACOURTE / PARIS			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 17	Date de dépôt : 16/04/2010	Référence d'enlèvement : 9504P02 2010P1952	Date de l'acte : 09/04/2010
Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 15/03/2010			
Sages : 9504P02 Vol 2010P N° 1401			
Rédacteur : SCP VINCENT / PARIS			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 18	Date de dépôt : 06/05/2010	Référence de dépôt : 9504P02 2010D4470	Date de l'acte : 04/02/2010
Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 15/03/2010 Sages : 9504P02 Vol 2010P N° 1401			
Rédacteur : SCP LACOURTE / PARIS			

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010D4470 : DIVISION DE LOTS DE VOLUME

Immeuble Mère						Immeuble Fille						
Commune	Pix	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pix	Sect	Plan	Vol	Lot	
SARCELLES	AY	366				SARCELLES	AY	366				
	AY	368 à 369					AY	368 à 369				
	AY	371					AY	371				
	AY	384				AY	384					
39						836 à 837						
SARCELLES	AY	366				SARCELLES	AY	366				
	AY	368 à 369					AY	368 à 369				
	AY	371					AY	371				
	AY	384				AY	384					
833						840 à 841						
SARCELLES	AY	366				SARCELLES	AY	366				
	AY	368 à 369					AY	368 à 369				
	AY	371					AY	371				
	AY	384				AY	384					
835						838 à 839						

Disposition n° 2 de la formalité 9504P02 2010D4470 : CESSION PAR EURL SARCELLES DAYENOU

Disposant, Donateur	
Numéro	Désignation des personnes
2	EURL SARCELLES DAYENOU
Date de naissance ou N° d'identité	
445 113 574	
Bénéficiaire, Donataire	
Numéro	Désignation des personnes
1	CONSEIL GENERAL DU VAL DOISE
Date de naissance ou N° d'identité	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 2 de la formalité 9504P02 2010D4470 : CESSION PAR EURL SARCELLES DAYENOU

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	836 840	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donancier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UJ : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 29.931,00 EUR

Disposition n° 3 de la formalité 9504P02 2010D4470 : CESSION

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
1	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE DU CENTRE COMMERCIAL REGIONAL DES FLANADES				
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
2	CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE				
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371		

Disposition n° 3 de la formalité 9504P02 2010D4470 : CESSION

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
2	TP		AY 384	833	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PR : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit
 Prix / évaluation : 1.945,00 EUR

Disposition n° 4 de la formalité 9504P02 2010D4470 : SUPPRESSION DE LOTS DE VOLUME

Immeuble Mère							Immeuble Filie						
Commune	Prix	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Prix	Sect	Plan	Vol	Lot		
SARCELLES	AY	366											
	AY	368 à 369											
	AY	371											
	AY	384											
				836									
SARCELLES	AY	366											
	AY	368 à 369											
	AY	371											
	AY	384											
				838									
SARCELLES	AY	366											
	AY	368 à 369											
	AY	371											
	AY	384											
				840									

Complément : Suppression de lots de volume par le CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Reprise pour ordre de la formalité 2010 P n° 1401 (suivie de l'attestation rectificative 2010 P n° 1952) suite au dépôt, dans la même journée, de la radiation partielle de l'inscription qui grevait les lots précités.

Disposition n° 5 de la formalité 9504P02 2010D4470 : CONSTITUTION DE SERVITUDE

CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ACCES AU CENTRE COMMERCIAL :

FONDS DOMINANT : Le LOT DE VOLUME 841 de la copropriété sise à SARCELLES et cadastrée AY 366, AY 368, AY 369, AY 371 et AY 384.

FONDS SERVANT : LES PARCELLES AY 370 ET AY 372 sises à SARCELLES.

Servitude évaluée à 150 €.

N° d'ordre : 19	Date de dépôt : 15/06/2010	Référence de dépôt : 9504P02 2010D5844	Date de l'acte : 15/03/2010
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 23/12/2003 Sages : 9504P02 Vol 2003V N° 3883		
	Rédacteur : SCP OURY / PARIS		
	Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010D5844 :

Débiteurs	
Numéro	Date de Naissance ou N° d'identité
1	445 113 574
EURL SARCELLES DAYENOU	

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010D5844 :

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
					115302
					115305 à 115306
					115315
					115323 à 115335
					115337
					115343 à 115346
					115348
					115351
					115357
					115359 à 115372
					115374 à 115411
					115413 à 115414

N° d'ordre : 20	Date de dépôt : 29/06/2010	Référence de dépôt : 9504P02 2010D6350
Nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/04/2008 Sages : 9504P02 Vol 2008P N° 2215		
Rédacteur : /		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010D6350 : APPOINT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	ICADE PATRIMOINE		450 539 135		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	ICADE		582 074 944		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010D6350 : APPORT SUITE A FUSION-ABSORPTION

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	SARCELLES	BC 798		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NF : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tennyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : ERREUR DU SERVICE : C'est à tort et par erreur si le présent immeuble a été omis par le service, dans la formalité corrigée ce jour.
Acte du 11/12/2007 constatant la fusion-absorption:
Actes complémentaires du 28/12/2007 et du 14/03/2008 indiquant les immeubles apportés.
Actes reçus par Me SOLLIER, Notaire à Paris.

N° d'ordre : 21	Date de dépôt : 05/10/2010	Référence d'enlissement : 9504P02 2010P5117	Date de l'acte : 30/06/2010
	Nature de l'acte : APPORT MIXTE		
	Rédacteur : SCP FREMEAUX / PARIS		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010P5117 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	ICADE		582.074.944		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	SARVILLEP		523.705.739		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	SARCELLES	AZ 367		
			BC 115		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010P5117 :

Immunables					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP		BC 148 à BC 149 BC 151 BC 158 à BC 162 BC 164 BC 166 BC 169 BC 171 BC 176 BC 202 à BC 203 BC 295 à BC 300 BC 303 à BC 304 BC 341 à BC 343 BC 347 à BC 351 BC 353 à BC 366 BC 368 à BC 369 BC 423 BC 425 BC 447 à BC 448 BC 573 BC 595 BC 598		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010P5117 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP		BC 707 BC 712 BC 740 BC 743 BC 749 BC 812		
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	72 512 514 543 681 696 803 à 804 811 à 812	
		SARCELLES	BC 122 BC 706 BC 741		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010P5117 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP			106	110 à 114

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donataire EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SD : Sol TE : Tenyer TP : Titre propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 54,615,171,00 EUR

Complément : Acte complémentaire DU 20/07/2010 de dépôt KBIS constatant l'immatriculation de la société SARVILIEP.

N° d'ordre : 22	Date de dépôt : 01/03/2011	Référence d'enlèvement : 9504P02 2011P1331	Date de l'acte : 14/01/2011
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT SAIZES / PARIS			

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2011P1331 :

Disposant, Donateur					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	ICADE		582 074 944		
3	SARVILIEP		523 705 739		
Bénéficiaire, Donataire					
Número	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2	LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS		519 215 354		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2011P1331 :

Immeubles		Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
2	Beneficiaires	TP		AY 371 AY 384	72 512 à 514 516 519 à 520 543 554 561 589 592 620 669 681 683 696 708 711 713 771 797	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIQUES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2011P1331 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	SARCELLES	AY 366	800	120001 à 120208 120226
			AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	803 à 804 811 à 812 832	
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	506	102001 102003 102005 à 102007 102024 102026

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2011P1331 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP				102030 102035 102039 102045 102047 102052 102057 102061 à 102062
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	809 à 810 813 à 814	
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	807	112028 107001 à 107046

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2011P1331 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP				107081 à 107140 107199 à 107218 107225 à 107242 107313 à 107323 107325 à 107327 107330 à 107345 107360

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donnant EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PH : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 12.134.283,00 EUR

Complément : Les lots volumes 72, 512, 514, 543, 681, 696, 803 à 804, 811 et 812 sont vendus par la société SARVILEP (523705739).
Les autres immeubles sont vendus par la société ICADIE (582074944).

N° d'ordre : 23	Date de dépôt : 01/03/2011	Référence de liassement : 9504P02 2011V854	Date de l'acte : 14/01/2011
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS			
Rédacteur : NOT SAIZES / PARIS			
Domicile élu : PARIS en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2011V854 :

Créanciers		
Numero	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CAISSE DEPARAGNE ET DE PREVOYANCE IDF	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2011V854 :

Propriétaire Immeuble / Contre	
Numéro	Désignation des personnes
1	LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS
	Date de Naissance ou N° d'identité
	519 215 354

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalié 9504P02 2011V854 :

Immeubles		Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Prop./Immu/Conté	Droits				
		SARCHELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	72 512 à 514 516 519 à 520 543 554 561 589 592 626 669 681 683 696 708 711 713 771 797 800 803 à 804 811 à 812 832	120001 à 120208 120226
		SARCHELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	26	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504F02 2011V854 :

Immeubles				
Prop. Imm./Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	506	102001 102003 102005 à 102007 102024 102026 102030 102035 102039 102045 102047 102052 102057 102061 à 102062
	SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	809 à 810 813 à 814	
	SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	807	112028 107001 à 107046 107081 à 107140 107199 à 107218 107225 à 107242

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2011V854 :

Immeubles				
Prop.Imm/Contré Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
				107313 à 107323 107325 à 107327 107330 à 107345 107360

Montant Principal : 11,900,000,00 EUR Accessoires : 2,380,000,00 EUR Taux d'intérêt : 3,86 %
Date extrême d'exigibilité : 14/01/2015 Date extrême deffet : 14/01/2016

N° d'ordre : 24	Date de dépôt : 26/07/2011	Référence d'enlèvement : 9504P02 2011P4083	Date de l'acte : 14/06/2011
Nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION			
Rédacteur : NOT SALZES DENIS / PARIS			

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2011P4083 : Création d'un EDD/RCP résidence LANGUEDOC

Disposants		
Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS	519 215 354

Immeubles			
Commune	Désignation Cadastreale	Volume	Lot
SARCHELLES	AY 366	804	
	AY 368 à AY 369		
	AY 371 AY 384		
SARCHELLES	AY 366	804	104131 à 104200
	AY 368 à AY 369		
	AY 371 AY 384		

Complément : Création d'un EDD/RCP comprenant 70 lots numérotés lot 104 131 à lot 104 200 sur une assise de copropriété :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2011P4083 : Création d'un EDD/RCP résidence LANGUEDOC
 - SARCELLES AY 366 AY 368 AY 369 AY 371 AY 384 LOT DE VOL 804.

N° d'ordre : 25	Date de dépôt : 26/03/2012	Référence d'enlissement : 9504P02 2012Y1430	Date de l'acte : 12/03/2012
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS + HYP CONVENTION		
	Rédacteur : NOT BLACHIER JEAN-PAUL / ORLEANS		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révisées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 26	Date de dépôt : 02/04/2012	Référence d'enlissement : 9504P02 2012P1955	Date de l'acte : 12/03/2012
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT SALZES DENIS / PARIS		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2012P1955 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
2	L.A COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS	519 215 354			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	MOHAMMAD	23/03/1981			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	SARCELLES	AY 366		
			AY 368 à AY 369		
			AY 371		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2012P1955 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP		AY 384	804	104198

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Dominer EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Amortisation d'occupation temporaire PB : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 97.000,00 EUR

N° d'ordre : 27	Date de dépôt : 14/05/2012	Référence de dépôt : 9504P02 2012D5792	Date de l'acte : 12/03/2012
Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 26/03/2012 Sages : 9504P02 Vol 2012V N° 1430			
Rédacteur : NOT BLANCHER Jean-Paul / ORLEANS			
Domicile élu : au siège du créancier PARIS 1°			

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2012D5792 : Du privilège de prêteur de deniers

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	CTF	
Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	MOHAMMAD	23/03/1981

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2012D5792 : Du privilège de prêteur de deniers

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	804	104198

Montant Principal : 91.180,00 EUR Accessoires : 18.236,00 EUR Taux d'intérêt : 4,85 %
Date extrême d'exigibilité : 10/03/2042 Date extrême d'effet : 10/03/2043

Disposition n° 2 de la formalité 9504P02 2012D5792 : de l'hypothèque conventionnelle

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	CFP	
Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	MOHAMMAD	23/03/1981

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	804	104198

Montant Principal : 5.820,00 EUR Accessoires : 1.164,00 EUR Taux d'intérêt : 4,85 %
Date extrême d'exigibilité : 10/03/2042 Date extrême d'effet : 10/03/2043

N° d'ordre : 28	Date de dépôt : 25/06/2012	Référence d'enlèvement : 9504P02 2012P3311	Date de l'acte : 12/06/2012
	Nature de l'acte : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		
	Rédacteur : NOT SALZES DENIS / PARIS		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2012P3311 : SUBDIVISION DE LOT DE COPROPRIÉTÉ

Immeuble Mère						Immeuble Filles					
Commune	Prix	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Prix	Sect	Plan	Vol	Lot
SARCELLES		AY	366			SARCELLES		AY	366		
		AY	368 à 369					AY	368 à 369		
		AY	371					AY	371		
		AY	384					AY	384		
				804						804	
					104172						104201 à 104202

Complément : Modificatif BDD VOL 2011 P 4083 contenant annulation et division du lot 104172 en lot 104201 et 104202.

N° d'ordre : 29	Date de dépôt : 08/01/2013	Référence de dépôt : 9504P02 2013D184
	Nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 30/07/2007 Sages : 9504P02 Vol 2007P N° 4238	
	Rédacteur : /	

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2013D184 :

ERREUR DU SERVICE: c'est à tort et par erreur que les lois 491 à 500 et les lois 585 à 600 ont été créés par le service lors de l'expropriation publiée le 30/07/2007 vol 2007 P 4238 alors qu'ils n'existaient pas dans la copropriété.

N° d'ordre : 30	Date de dépôt : 19/03/2013	Référence d'enlèvement : 9504P02 2013P1295	Date de l'acte : 14/02/2013
	Nature de l'acte : MODIFICATIF D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		
	Rédacteur : NOT SALZES DENIS / PARIS		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2013P1295 : division de lots

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Immeuble Mère				Immeuble Filles							
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
SARCELLES		AY	366			SARCELLES		AY	366		
		AY	368 à 369					AY	368 à 369		
		AY	371					AY	371		
		AY	384	804	104133			AY	384	804	104205 à 104206
SARCELLES		AY	366			SARCELLES		AY	366		
		AY	368 à 369					AY	368 à 369		
		AY	371					AY	371		
		AY	384	804	104180			AY	384	804	104207 à 104208
SARCELLES		AY	366			SARCELLES		AY	366		
		AY	368 à 369					AY	368 à 369		
		AY	371					AY	371		
		AY	384	804	104178			AY	384	804	104209 à 104210

Complément : Modificatif EDD 2011 P 4083 contenant annulation et division des lots :
 -104133 en lots 104205 et 104206
 -104180 en lots 104207 et 104208
 -104178 en lots 104209 et 104210

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

N° d'ordre : 31	Date de dépôt : 19/06/2013	Référence de dépôt : 9504P02 2013D5069	Date de l'acte : 07/03/2013
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIÉE PARTIELLE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 01/03/2011 Sages : 9504P02 Vol 2011V N° 854		
	Rédacteur : NOT Denis SALZES / PARIS		
	Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2013D5069 :

Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
1	LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS	519 215 354			
Immeubles					
Prop. Unim/Conté	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		SARCELLES	AY 366 AY 368 & AY 369 AY 371 AY 384	804	104136 104143 104145 à 104146 104154 104158 104161 104163 104168 104177 104182 104187 104196 104198 104201 à 104202

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

N° d'ordre : 32	Date de dépôt : 20/04/2015	Référence de dépôt : 9504P02 2015D3356	Date de l'acte : 10/04/2015
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE PARTIELLE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 01/03/2011 Sages : 9504P02 Vol 2011V N° 854		
	Rédacteur : NOT SALZES / PANTIN		
	Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2015D3356 :

Propriétaire Immeuble / Contre	
Numéro	Désignation des personnes
1	LA COMPAGNIE DES IMMEUBLES PARISIENS
	Date de Naissance ou N° d'identité
	519 215 354

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2015D3356 :

Immeubles	Prop. Immob/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
			SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	26	120001 à 120208 120226
			SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	506	102005 à 102007 102026 102030 102045 102047 102057 102061
			SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	809 à 810 813 à 814	112028
			SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	807	107001 à 107029 107031 à 107046 107081 à 107140

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504F02 2015D3356 :

Immeubles Prop. Imm/Contes/ Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	812	107199 à 107218 107225 à 107242 107313 à 107314 107316 à 107323 107325 à 107327 107330 à 107345 107360 111049 111051 à 111053 111055 à 111060 111063 à 111066 111069 111071 à 111076 111078 à 111082 111084 à 111096
	SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	72 514 543 681 696	105134 à 105135 105137 105139 105142 à 105143 105145 à 105147

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2015D33356 :

Immeubles					
Prop.Imm/Contré	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	811	110043 110045 à 110046 110048 à 110050 110052 à 110056 110058 à 110060 110062 à 110065 110068 à 110071 110073 à 110074 110079 à 110081 110083
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	804	104131 à 104132 104134 à 104135 104137 à 104142 104144 104147 à 104153 104155 à 104157 104159 à 104160 104162

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2015D3356 :

sur le surplus des immeubles grevés.

N° d'ordre : 33	Date de dépôt : 05/04/2017	Référence d'enlèvement : 9504P02 2017S59	Date de l'acte : 15/02/2017
Nature de l'acte : COMMANDEMENT VALANT SAISIE			
Rédacteur : M LIEURADE huissier / SARCELLES			
Domicile élu : Me BUISSON, avocat à PONTAISE.			

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2017S59 :

Créanciers					
Numéro	Designation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
	CREDDIT FONCIER DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Designation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
1	MOHAMMAD		23/03/1981		
Immeubles					
Prog Immu/Contre	Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	804	104198

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

N° d'ordre : 34	Date de dépôt : 29/05/2017	Référence de dépôt : 9504P02 2017D5362	Date de l'acte : 22/05/2017
	Nature de l'acte : ASSIGNATION DU DEBITEUR EN MARGE DE SAISIE de la formalité initiale du 05/04/2017 Sages : 9504P02 Vol 2017S N° 59		
	Rédacteur : M LIEURADE Huisier / SARCELLES		
	Domicile élu : Me BUISSON, avocat à PONTOISE.		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2017D5362 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
	CREDIT FONCIER DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes	23/03/1981			
1	MOHAMMAD				
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	804	104198

Complément : Assignation des débiteurs d'avoir à comparaître devant le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de PONTOISE à l'audience d'orientation du 04/07/2017.

N° d'ordre : 35	Date de dépôt : 15/03/2018	Référence de dépôt : 9504P02 2018D3003	Date de l'acte : 06/03/2018
	Nature de l'acte : JUGEMENT D'ORIENTATION de la formalité initiale du 05/04/2017 Sages : 9504P02 Vol 2017S N° 59		
	Rédacteur : ADM TGI / PONTOISE		
	Domicile élu : Me BUISSON avocat à PONTOISE.		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2018D13343 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numero	Désignation des personnes	
	CREDIT PONCER DE FRANCE	
Propriétaire Immeuble / Contre		
Numero	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	MOHAMMAD	23/03/1981

Immeubles					
Prop./Immu/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	804	104198

Complément : Jugement d'orientation ordonnant la vente aux enchères publiques, Audience d'adjudication le 26/06/2018,.....

N° d'ordre : 36	Date de dépôt : 07/12/2018	Référence de dépôt : 9504P02 2018D13343	Date de l'acte : 28/09/2018
Nature de l'acte : JUGEMENT DE CADUCITE de la formalité initiale du 05/04/2017 Sages : 9504P02 Vol 2017S N° 59			
Rédacteur : MME LE JEX DU TGI / PONTOISE			
Domicile élu : Maître BUISSON, Avocat associé à PONTOISE			

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2018D13343 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numero	Désignation des personnes	
	LE CREDIT PONCER DE FRANCE	

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1969 AU 06/02/2019

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2018D13343 :

Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	MOHAMMAD	23/03/1981	
Immeubles			
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384
			Volume
			804
			Lot
			104198

Complément : Jugement de caducité ordonnant la radiation de la saisie du 05/04/2017 dépôt 2017D n° 3418 Volume 2017S n° 59.

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

N° d'ordre : 37	Date de dépôt : 22/07/2002	Référence de dépôt : 9504P02 2002D8377	Date de l'acte : 28/06/2002
	Nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 28/07/1999 Sages : 9504P02 Voie 1999V N° 3113		
	Rédacteur : SCP SAGAUT / PARIS		
	Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2002D8377 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT IMMOBILIER GENERAL	
Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	FLANADES IMMOBILIER	420 278 509

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2002D8377 :

Immeubles		Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Débiteurs	Droits				
		SARCELLES	AY 258 à AY 262	801 833	
		SARCELLES	AY 258 à AY 262		38 à 39
		SARCELLES	AY 258 à AY 262	570 591 609 à 613 648 652 à 653 655 657 659 661 675 773 775 817 à 829	115044 à 115045 115049 à 115051 115058 à 115062 115064 115069 à 115071 115073 à 115077 115079 115083 à 115084 115086 à 115103 115105 à 115108 115110 à 115130 115251 115257 à 115258 115262 115281

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

Disposition n° 1 de la formule 9504P02 2002D8377 :

Immeubles		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Débiteurs						
			SARCELLES	AY 258 à AY 262	665 667 à 668 721 à 724 830 à 831	115291 à 115295 115302 115305 à 115306 115315 115323 à 115335 115337 115343 à 115346 115348 115351 115357 115359 à 115372 115374 à 115411 115413 à 115414
			SARCELLES	AY 258 à AY 262	809 à 810 813 à 814	116110 116112 116116 à 116117 116120 116122 à 116128 116139 116143 à 116164 116167 à 116170
			SARCELLES	AY 258 à AY 262	809 à 810 813 à 814	112001 à 112027

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

N° d'ordre : 38	Date de dépôt : 22/07/2002	Référence de dépôt : 9504P02 2002D8378	Date de l'acte : 28/06/2002
	Nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 28/07/1999 Sages : 9504P02 Vol 1999V N° 3114		
	Rédacteur : SCP SAGAUT / PARIS		
	Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2002D8378 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	BNP	
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
1	FLANADES IMMOBILIER	420 278 509

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

Disposition n° 1 de la formatté 9504P02 2002D8378 :

Immeubles	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		SARCELLES	AY 258 à AY 262	801	
		SARCELLES	AY 258 à AY 262	833	
		SARCELLES	AY 258 à AY 262	570	38 à 39
				591	
				609 à 613	
				648	
				652 à 653	
				655	
				657	
				659	
				661	
				675	
				773	
				775	
				817 à 829	
					115044 à 115045
					115049 à 115051
					115058 à 115062
					115064
					115069 à 115071
					115073 à 115077
					115079
					115083 à 115084
					115086 à 115103
					115105 à 115108
					115110 à 115130
					115251
					115257 à 115258
					115262
					115281

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2002D8378 :

Immeubles		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Débiteurs						
						115291 à 115295 115302 115305 à 115306 115315 115323 à 115335 115337 115343 à 115346 115348 115351 115357 115359 à 115372 115374 à 115411 115413 à 115414
			SARCELLES	AY 258 à AY 262	665 667 à 668 721 à 724 830 à 831	116110 116112 116116 à 116117 116120 116122 à 116128 116139 116143 à 116164 116167 à 116170
			SARCELLES	AY 258 à AY 262	809 à 810 813 à 814	112001 à 112027

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

N° d'ordre : 39	Date de dépôt : 22/07/2002	Référence de dépôt : 9504P02 2002D8379	Date de l'acte : 28/06/2002
	Nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 28/07/1999 Sages : 9504P02 Vol 1999V N° 3115		
	Rédacteur : SCP SAGAUT / PARIS		
	Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2002D8379 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	SOCIETE GENERALE	
Débiteurs		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	FLANADES IMMOBILIER	420 278 509

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2002D8379 :

Immeubles		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Débiteurs			SARCELLES	AY 258 à AY 262	801 833	
			SARCELLES	AY 258 à AY 262		
			SARCELLES	AY 258 à AY 262	570 591 609 à 613 648 652 à 653 655 657 659 661 675 773 775 817 à 829	38 à 39
						115044 à 115045 115049 à 115051 115058 à 115062 115064 115069 à 115071 115073 à 115077 115079 115083 à 115084 115086 à 115103 115105 à 115108 115110 à 115130 115251 115257 à 115258 115262 115281

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2002D8379 :

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
					115291 à 115295 115302 115305 à 115306 115315 115323 à 115335 115337 115343 à 115346 115348 115351 115357 115359 à 115372 115374 à 115411 115413 à 115414
		SARCELLES	AY 258 à AY 262	665 667 à 668 721 à 724 830 à 831	116110 116112 116116 à 116117 116120 116122 à 116128 116139 116143 à 116164 116167 à 116170
		SARCELLES	AY 258 à AY 262	809 à 810 813 à 814	112001 à 112027

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

N° d'ordre : 40	Date de dépôt : 23/12/2003	Référence d'enlèvement : 9504P02 2003V3883	Date de l'acte : 23/12/2003
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRÊTEUR DE DENIERS		
	Rédacteur : NOT NARBÉY / PARIS		
	Domicile élu : ETUDE		

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2003V3883 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTS HYPOTHEKENBANKAG	
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
1	EURL SARCELLES DAYENOU	445 113 574

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2003V3883 :

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		SARCELLES	AY 258 à AY 262	38 à 39 801	
		SARCELLES	AY 258 à AY 262	833	
				570	115044 à 115045
				591	115049 à 115051
				609 à 613	115058 à 115062
				648	115069 à 115071
				652 à 653	115073 à 115077
				655	115079
				657	115083 à 115084
				659	115086 à 115103
				661	115105 à 115108
				675	115110 à 115130
				773	115251
				775	115257 à 115258
				817 à 829	115262 115281 115291 à 115295

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2003V3883 :

Immeubles		Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
Débiteurs						
						115302 115305 à 115306 115315 115323 à 115335 115337 115343 à 115346 115348 115351 115357 115359 à 115372 115374 à 115411 115413 à 115414
			SARCELLES	AY 258 à AY 262	665 667 à 668 721 à 724 830 à 831	116110 116112 116116 à 116117 116120 116122 à 116128 116139 116143 à 116164 116167 à 116170
			SARCELLES	AY 258 à AY 262	809 à 810 813 à 814	112001 à 112027

Montant Principal : 10.000.000,00 EUR Accessoires : 2.000.000,00 EUR Taux d'intérêt : 3,83 %
Date extrême d'exigibilité : 22/12/2018 Date extrême d'effet : 23/10/2020

Complément : VARIABILITE de taux prévue à l'acte

DELIVRANCE D'UNE COPIE EXECUTOIRE A ORDRE transmissible par envois.

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

N° d'ordre : 41	Date de dépôt : 24/01/2008	Référence d'enlèvement : 9504P02 2008P442	Date de l'acte : 26/10/2007
	Nature de l'acte : ASSIGNATION A COMPARAITRE		
	Rédacteur : ME LEGRAND HUISSIER / SARCELLES		
	Domicile élu : SCP MARCOT PIBAULT LYON Avocats à PONTOISE		

Disposition n° 1 de la formative 9504P02 2008P442 : ASSIGNATION EN DEMANDE D'ATTRIBUTION

Débiteurs		
Numero	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	BURL SARCELLES DAYENOU	445 113 574

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P442 : ASSIGNATION EN DEMANDE D'ATTRIBUTION

Immeubles		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Débiteurs						
			SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	38 à 39 801 833	
			SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	809 à 810 813 à 814	
			SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	665 667 à 668 721 à 724 830 à 831	112001 à 112027 116110 116112 116116 à 116117 116120 116122 à 116128 116139 116143 à 116164 116167 à 116170
			SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384		

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P442 : ASSIGNATION EN DEMANDE D'ATTRIBUTION

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
				570	
				591	
				609 à 613	
				648	
				652 à 653	
				653	
				657	
				659	
				661	
				675	
				773	
				775	
				817 à 829	
					115044 à 115045
					115049 à 115051
					115058 à 115062
					115064
					115069 à 115071
					115073 à 115077
					115079
					115083 à 115084
					115086 à 115103
					115105 à 115108
					115110 à 115130
					115251
					115257 à 115258
					115262
					115281
					115291 à 115295
					115302
					115305 à 115306
					115315
					115323 à 115335
					115337

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGES**

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2008P442 : ASSIGNATION EN DEMANDE D'ATTRIBUTION

Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Lot
			115343 à 115346
			115348
			115351
			115357
			115359 à 115372
			115374 à 115411
			115413 à 115414

Complément : Assignation à comparatire devant le TGI de Pontoise à la demande de la société DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTS-HYPOTHEKENBANK AG, en vertu de l'ordonnance n°2006-346 du 23/03/2006, article 2458 du code civil.

N° d'ordre : 42	Date de dépôt : 06/05/2010	Référence de dépôt : 9504P02 2010D4463	Date de l'acte : 16/02/2010
Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE PARTIELLE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 23/12/2003 Sages : 9504P02			
Vol 2003V N° 3883			
Rédacteur : SCP OURY / PARIS			
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010D4463 :

Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	EURL SARCELLES DAYENOU	445 113 574	
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Lot
		SARCELLES	
		AY 366	
		AY 368 à AY 369	
		AY 371	
		AY 384	
			836
			840

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

Disposition n° 1 de la formalité 9504P02 2010D4463 :

Complément : Inscription radiée partiellement, mais en tant seulement qu'elle grève les immeubles précités.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 07/02/2019 AU 20/03/2019

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Propriétaires/Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
20/03/2019 D02928	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI LIBERADE SARCELLES	29/01/2019	CREDIT FONCIER DE FRANCE MOHAMMAD	S00030

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt, et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 143 pages y compris le certificat.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
SAINT-LEU-LA-FORET 2
131 Rue d'Erment
95328 SAINT LEU LA FORET
Téléphone : 0130406651
Télécopie : 0130406690
Mél. : spr.saint-leu-la-foret2@dgfp.finances.gouv.fr

Mme BUISSON
29 RUE PIERRE BUTIN
CS 80026
95300 PONTAISE

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Tridji pour la délivrance des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 21/03/2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 9504P02 2019F195

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1969 au 20/03/2019

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
585	SARCELLES	AY 366 AY 368 à AY 369 AY 371 AY 384	804	(A) (A) (A) (A) (A) (A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 03/03/2003 nature de l'acte : APPORT FUSION	références d'enlissement : 9504P02 2003P1143	Date de l'acte : 31/12/2002
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 14/03/2003 nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 03/03/2003 Stages : 9504P02 Vol 2003P N° 1143	références d'enlissement : 9504P02 2003P1471	Date de l'acte : 14/03/2003
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 25/08/2006 nature de l'acte : PROCES-VERBAL DU CADASTRE N° 1501 D	références d'enlissement : 9504P02 2006P4802	Date de l'acte : 16/08/2006

N° d'ordre : 4	date de dépôt : 04/09/2006	références d'enlèvement : 9504P02 2006D10480	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 22/07/2002 Sages : 9504P02 Vol 2002D N° 8379		
N° d'ordre : 5	date de dépôt : 04/09/2006	références d'enlèvement : 9504P02 2006D10484	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE du 22/07/2002 Sages : 9504P02 Vol 2002D N° 8378 de la formalité initiale du 28/07/1999 Sages : 9504P02 Vol 1999Y N° 3114		
N° d'ordre : 6	date de dépôt : 04/09/2006	références d'enlèvement : 9504P02 2006D10485	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE du 22/07/2002 Sages : 9504P02 Vol 2002D N° 8377 de la formalité initiale du 28/07/1999 Sages : 9504P02 Vol 1999Y N° 3113		
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 08/11/2006	références d'enlèvement : 9504P02 2006D13375	
	nature de l'acte : INFIRMATION DE MISE EN INSTANCE DE REJET de la formalité initiale du 25/08/2006 Sages : 9504P02 Vol 2006P N° 4802		
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 12/02/2007	références d'enlèvement : 9504P02 2007D2081	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE du 08/11/2006 Sages : 9504P02 Vol 2006D N° 13375 de la formalité initiale du 25/08/2006 Sages : 9504P02 Vol 2006P N° 4802		
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 30/07/2007	références d'enlèvement : 9504P02 2007P4238	Date de l'acte : 30/03/2007
	nature de l'acte : EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE		
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 21/11/2007	références d'enlèvement : 9504P02 2007P6592	Date de l'acte : 01/10/2007
	nature de l'acte : ANNULATION D'ETATS DESCRIPTIFS DE DIVISION ET RCP		
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 29/11/2007	références d'enlèvement : 9504P02 2007P6747	Date de l'acte : 22/11/2007
	nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 21/11/2007 Sages : 9504P02 Vol 2007P N° 6592		

N° d'ordre : 12	date de dépôt : 13/03/2008	références d'enlissement : 9504P02 2008D2636	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 30/07/2007 Sages : 9504P02 Vol 2007P N° 4238		
N° d'ordre : 13	date de dépôt : 25/04/2008	références d'enlissement : 9504P02 2008P2215	Date de l'acte : 14/03/2008
	nature de l'acte : APPOINT SUITE A FUSION-ABSORPTION		
N° d'ordre : 14	date de dépôt : 18/07/2008	références d'enlissement : 9504P02 2008F3771	Date de l'acte : 18/06/2008
	nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 25/04/2008 Sages : 9504P02 Vol 2008P N° 2215		
N° d'ordre : 15	date de dépôt : 10/02/2009	références d'enlissement : 9504P02 2009D1778	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 30/07/2007 Sages : 9504P02 Vol 2007P N° 4238		
N° d'ordre : 16	date de dépôt : 15/03/2010	références d'enlissement : 9504P02 2010P1401	Date de l'acte : 04/02/2010
	nature de l'acte : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION-CESSION-SERVITUDE		
N° d'ordre : 17	date de dépôt : 16/04/2010	références d'enlissement : 9504P02 2010P1952	Date de l'acte : 09/04/2010
	nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 15/03/2010 Sages : 9504P02 Vol 2010P N° 1401		
N° d'ordre : 18	date de dépôt : 06/05/2010	références d'enlissement : 9504P02 2010D4470	Date de l'acte : 04/02/2010
	nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 15/03/2010 Sages : 9504P02 Vol 2010P N° 1401		
N° d'ordre : 19	date de dépôt : 15/06/2010	références d'enlissement : 9504P02 2010D5844	Date de l'acte : 15/03/2010
	nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 23/12/2003 Sages : 9504P02 Vol 2003V N° 3883		

N° d'ordre : 20	date de dépôt : 29/06/2010	références d'enlèvement : 9504P02 2010D6350	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 25/04/2008 Sages : 9504P02 Vol 2008P N° 2215		
N° d'ordre : 21	date de dépôt : 05/10/2010	références d'enlèvement : 9504P02 2010P5117	Date de l'acte : 30/06/2010
	nature de l'acte : A.PPORT MIXTE		
N° d'ordre : 22	date de dépôt : 01/03/2011	références d'enlèvement : 9504P02 2011P1331	Date de l'acte : 14/01/2011
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 23	date de dépôt : 01/03/2011	références d'enlèvement : 9504P02 2011V854	Date de l'acte : 14/01/2011
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS		
N° d'ordre : 24	date de dépôt : 26/07/2011	références d'enlèvement : 9504P02 2011P4083	Date de l'acte : 14/06/2011
	nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		
N° d'ordre : 25	date de dépôt : 26/03/2012	références d'enlèvement : 9504P02 2012V1430	Date de l'acte : 12/03/2012
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS + HYP CONVENTION		
N° d'ordre : 26	date de dépôt : 02/04/2012	références d'enlèvement : 9504P02 2012P1955	Date de l'acte : 12/03/2012
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 27	date de dépôt : 14/05/2012	références d'enlèvement : 9504P02 2012D5792	Date de l'acte : 12/03/2012
	nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 26/03/2012 Sages : 9504P02 Vol 2012V N° 1430		

N° d'ordre : 28	date de dépôt : 25/06/2012 nature de l'acte :MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION	références d'enlissement :9504P02 2012P3311	Date de l'acte : 12/06/2012
N° d'ordre : 29	date de dépôt : 08/01/2013 nature de l'acte :CORRECTION DE FORMALITE de la formalité initiale du 30/07/2007 Sages : 9504P02 Vol 2007P N° 4238	références d'enlissement :9504P02 2013D184	
N° d'ordre : 30	date de dépôt : 19/03/2013 nature de l'acte :MODIFICATIF D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION	références d'enlissement :9504P02 2013P1295	Date de l'acte : 14/02/2013
N° d'ordre : 31	date de dépôt : 19/06/2013 nature de l'acte :RADIATION SIMPLIFIEE PARTIELLE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 01/03/2011 Sages : 9504P02 Vol 2011V N° 854	références d'enlissement :9504P02 2013D5069	Date de l'acte : 07/03/2013
N° d'ordre : 32	date de dépôt : 20/04/2015 nature de l'acte :RADIATION SIMPLIFIEE PARTIELLE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 01/03/2011 Sages : 9504P02 Vol 2011V N° 854	références d'enlissement :9504P02 2015D3356	Date de l'acte : 10/04/2015
N° d'ordre : 33	date de dépôt : 05/04/2017 nature de l'acte :COMMANDEMENT VALANT SAISIE	références d'enlissement :9504P02 2017S59	Date de l'acte : 15/02/2017
N° d'ordre : 34	date de dépôt : 29/05/2017 nature de l'acte :ASSIGNATION DU DEBITEUR EN MARGE DE SAISIE de la formalité initiale du 05/04/2017 Sages : 9504P02 Vol 2017S N° 59	références d'enlissement :9504P02 2017D5362	Date de l'acte : 22/05/2017
N° d'ordre : 35	date de dépôt : 15/03/2018 nature de l'acte :JUGEMENT D'ORIENTATION de la formalité initiale du 05/04/2017 Sages : 9504P02 Vol 2017S N° 59	références d'enlissement :9504P02 2018D3003	Date de l'acte : 06/03/2018

N° d'ordre : 36	date de dépôt : 07/12/2018	références d'enlèvement : 9504P02 2018D13343	Date de l'acte : 28/09/2018
	nature de l'acte : JUGEMENT DE CADUCITE de la formalité initiale du 05/04/2017 Sages : 9504P02 Vol 2017S N° 59		

FORMALITES REPORTEES

N° d'ordre : 37	date de dépôt : 22/07/2002	références d'enlèvement : 9504P02 2002D8377	Date de l'acte : 28/06/2002
	nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 28/07/1999 Sages : 9504P02 Vol 1999V N° 3113		
N° d'ordre : 38	date de dépôt : 22/07/2002	références d'enlèvement : 9504P02 2002D8378	Date de l'acte : 28/06/2002
	nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 28/07/1999 Sages : 9504P02 Vol 1999V N° 3114		
N° d'ordre : 39	date de dépôt : 22/07/2002	références d'enlèvement : 9504P02 2002D8379	Date de l'acte : 28/06/2002
	nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 28/07/1999 Sages : 9504P02 Vol 1999V N° 3115		
N° d'ordre : 40	date de dépôt : 23/12/2003	références d'enlèvement : 9504P02 2003V3883	Date de l'acte : 23/12/2003
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRÊTEUR DE DENIERS		
N° d'ordre : 41	date de dépôt : 24/01/2008	références d'enlèvement : 9504P02 2008P442	Date de l'acte : 26/10/2007
	nature de l'acte : ASSIGNATION A COMPARAIRE		
N° d'ordre : 42	date de dépôt : 06/05/2010	références d'enlèvement : 9504P02 2010D4463	Date de l'acte : 16/02/2010
	nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE PARTIELLE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 23/12/2003 Sages : 9504P02 Vol 2003V N° 3883		

CADRE DE SERVICE ADMINISTRATIF

N° de la demande : H 5262

Déposé le : _____

Références du dossier : _____

Demande de copie de documents (1)

 (pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDÉ

A compléter éventuellement dans le cadre d'une demande complémentaire de formalité faisant suite à une demande de renseignements.

N° _____ déposé le 20/03/2019

Références du dossier : CFE / MOHAMMAD

Service de dépôt : ST. LEJLA FORET 2

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDÉUR⁽²⁾

M. BUISSON & ASSOCIES

Avocats

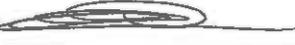
29 rue Pierre Buisson

95300 PONTOISE

Adresse courriel⁽³⁾ : _____

Téléphone : 01.34.20.15.62

A Pontoise, le 19/03/2019

Signature 

Copie des documents :

- nombre de bordereaux d'inscriptions demandés : _____ x 6 e = _____ e

- nombre d'états descriptifs de division, de modificatifs ou de règlements de copropriété demandés : _____ x 30 e = _____ e

- autres documents demandés : _____ x 15 e = _____ e

Frais de renvoi = _____ e

règlement joint compte usager

TOTAL = 0,00 e

MODE DE PAIEMENT relatif respectivement à l'admission et au service

numéraire

chèque ou C.D.C.

mandat

virement

utilisation du compte d'usager : _____

QUITTANCE : _____

SÉLECTION DES DOCUMENTS

Le service de la publicité foncière est requis de délivrer un(e) :

copie

demande spéciale prévue par le § 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955

des documents ou formalités désignés ci-après.

⁽¹⁾ Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation de l'immeuble pour lesquels les documents sont demandés.

⁽²⁾ Identité et adresse postale.

⁽³⁾ Uniquement pour les usagers professionnels.

BUREAU DES
HYPOTHEQUES
PpD 109 416
NC 6984
(500)

2012 D N° 3924
PRPD

Date : 26/03/2012
Volume : 2012 V N° 1430

DROITS : Néant

Salaires : 63,00 EUR

Droits : Néant

EFFET JUSQU'AU :

PRINCIPAL :

TAXES :

2012 D N° 5792
REPO

Date : 14/05/2012
Volume : N°

TOTAL

TOTAL

INSCRIPTION PRIVILEGE DE PRETEUR DE
DENIERS et HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE
AYANT EFFET JUSQU'AU 10 mars 2043

l'échéance la dernière
échéance
 est n'est pas
déterminée et future

EST REQUISE AVEC ÉLECTION DE DOMICILE À :

Au siège du créancier 19 Rue des Capucines PARIS 1°

EN VERTU DE:

TITRE DU CREANCIER:

- 1) Les articles 2374-2° et 2379 du Code civil ;
- 2) L'acte reçu par Maître Jean-Paul BLACHIER, notaire à ORLEANS le 12/03/2012, contenant prêt avec promesse d'emploi et affectation hypothécaire complémentaire
- 3) L'acte reçu par Maître GROSSE, administrateur de Maître SALZES, Notaire à PARIS, le 12 mars 2012 portant vente des biens et droits immobiliers désignés ci-après et constatant le paiement d'une fraction du prix, quittancé par le vendeur, au moyen de deniers empruntés en vue de ce paiement aux termes de l'acte sus-énoncé et contenant affectation hypothécaire complémentaire.

AU PROFIT DE:

CREANCIER:

La société dénommée **CREDIT FONCIER DE FRANCE**, société anonyme, au capital de 2.403.917.964,50 Euros, dont le siège social est à PARIS (75001), 19 rue des Capucines, identifiée sous le numéro SIREN 542 029 848 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de PARIS.

CONTRE:

PROPRIETAIRE GREVE:

Monsieur Zakir, Hossain **MOHAMMAD**, cuisinier, célibataire majeur, demeurant à CLICHY (92110), 19 rue Martissot.
N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.
Né à CHITTAGONG (BANGLADESH), le 23 mars 1981.
De nationalité Française.

DEBITEUR

60/01

Commune de SARCELLES (95200)

Dans un ensemble immobilier dénommé "RESIDENCE LANGUEDOC", situé
3, Passage du Limousin - Rut ede Toulouse et Place France

Ledit ensemble immobilier cadastré :

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
AY	366	Boulevard Henri Poincaré		0	04	20
AY	368	Avenue Auguste Perret		0	00	28
AY	369	Avenue Auguste Perret		0	00	39
AY	371	Place de France		5	61	91
AY	384	Avenue Paul Valéry		0	08	12
TOTAL				5	74	90

Cet ensemble immobilier a fait l'objet :

- d'un état descriptif de division en volume reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 17 juin 1974, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 11 juillet 1974, volume 6471 numéro 1. - d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 14 mars 1985, volume 10653 numéro 3. - d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 14 mai 1975, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 20 juin 1975, volume 6790 numéro 6.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 27 février 1978, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 28 février 1978, volume 7843 numéro 6.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 26 novembre 1987, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 4 février 1988, volume 11920 numéro 18.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 26 novembre 1987, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 4 février 1988, volume 11920 numéro 19.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 26 novembre 1987, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 4 février 1988, volume 11920 numéro 20.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 26 novembre 1987, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 4 février 1988, volume 11920 numéro 21.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 26 novembre 1987, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 4 février 1988, volume 11920 numéro 22.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 26 novembre 1987, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 4 février 1988, volume 11922 numéro 13.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 26 novembre 1987, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 4 février 1988, volume 11923 numéro 3.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 27 novembre 1987, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 4 février 1988, volume 11920 numéro 17.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 20 décembre 1991, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 27 janvier 1992, volume 1992P, numéro 427.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 20 décembre 1991, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 27 janvier 1992, volume 1992P, numéro 428.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 20 décembre 1991, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 27 janvier 1992, volume 1992P,

LACOURTE, notaire à PARIS, le 20 décembre 1991, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 27 janvier 1992, et 11 février 1992 volume 1992P, numéro 432.- d'un état descriptif de division en volume modificatif reçu par Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 4 février 2010, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 15 mars 2010, volume 2010P, numéro 1401. Suivi d'une attestation rectificative en date du 9 avril 2010 publiée le 16 avril 2010 volume 2010P n° 1952. Ladite formalité reprise pour ordre le 6 mai 2010 volume 2010D n° 4470.

Dont l'assiette cadastrale est la suivante :- section AY, numéro 366, lieudit Boulevard Henri Poincaré, pour une contenance de quatre ares vingt centiares (4 a 20 ca).- section AY, numéro 368, lieudit Avenue Auguste Perret, pour une contenance de vingt-huit centiares (28 ca).- section AY, numéro 369, lieudit Avenue Auguste Perret, pour une contenance de trente-neuf centiares (39 ca).- section AY, numéro 371, lieudit Place de France, pour une contenance de cinq hectares soixante et un ares quatre-vingt-onze centiares (5 ha 61 a 91 ca).- section AY, numéro 384, lieudit Avenue Paul Valéry, pour une contenance de huit ares douze centiares (8 a 12 ca). Soit ensemble : cinq hectares soixante-quatorze ares quatre-vingt-dix centiares (5 ha 74 a 90 ca).

Ledit ensemble a été divisé en un (1) volumes, à savoir :

VOLUME NUMERO HUIT CENT QUATRE (804)

Etant ici précisé : - que le volume 804 a fait l'objet d'un état descriptif de division - règlement de copropriété reçu par Maître SALZES, notaire à PARIS, le 14 juin 2011, dont une copie authentique a été publiée à la Conservation des Hypothèques de ERMONT, le 26 juillet 2011, volume 2011P, numéro 4083.

Tels que lesdits volumes existent, avec tous les droits et servitudes y attachés résultant de l'état descriptif en volumes et de ses annexes sus-énoncés.

La consistance des biens et droits immobiliers est la suivante :

DANS LE VOLUME NUMERO 804

LOT NUMERO CENT QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (104198) Situé au seizième étage, accès par l'escalier 2, et l'ascenseur 2 pair, porte gauche en sortant de l'ascenseur, Un APPARTEMENT de trois pièces avec sanitaires. Et les cent trente et un - dix millièmes (131/10000èmes) des parties communes générales.

APPARTENANT A:

Au propriétaire grevé, en vertu de l'acte de vente, sus visé, du 12 mars 2012 reçu par Maître GROSSE, administrateur de Maître SALZES, Notaire à PARIS, dont une copie authentique sera publiée simultanément aux présentes. (2012P.1955)

EFFET RELATIF:

POUR SURETE DE:

CREANCE GARANTIE:

En ce qui concerne le privilège

1) La somme de QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CENT QUATRE-VINGTS EUROS

(91 180,00 EUR.)

Ci Représentant partie du montant en principal du prêt sus énoncé, consenti par le créancier pour l'acquisition ci-dessus énoncée, d'une durée de 360 mois stipulé remboursable par mensualité, portant la première échéance au 10/04/2012 et la dernière au 10/03/2042 et productif, d'intérêts au taux de 8,500 % l'an, et TEG 5.48 % l'an

2) Les intérêts dont la loi conserve le rang, portés ici pour MEMOIRE

3) Tous accessoires comprenant les sommes dues pour indemnités en cas de remboursement anticipé ou d'exigibilité avant terme, frais de poursuites et de mise à exécution, dommages et intérêts ;

SIX EUROS

Ci

Soit au total, sauf mémoire : CENT NEUF MILLE (18 236,00 EUR.)

QUATRE CENT SEIZE EUROS

Ci

(109 416,00 EUR.)

En ce qui concerne l'hypothèque conventionnelle

1) La somme de CINQ MILLE HUIT CENT VINGT

EUROS

Ci

(5 820,00 EUR.)

Représentant le solde du montant en principal du prêt sus énoncé, non garanti par le privilège et donc consenti aux mêmes conditions que ci-dessus.

2) Les intérêts dont la loi conserve le rang, portés ici pour MEMOIRE

3) Tous accessoires comprenant les sommes dues pour indemnités en cas de remboursement anticipé ou d'exigibilité avant terme, frais de poursuites et de mise à exécution, dommages et intérêts ;

Évalués à MILLE CENT SOIXANTE QUATRE EUROS

Ci

(1 164,00 EUR.)

Soit au total, sauf mémoire : SIX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS

Ci

(6 984,00 EUR.)

DISPOSITIONS PARTICULIERES - RENVOIS

EXONERATION DE TAXE DE PUBLICITE FONCIERE

PRET A L'ACCESSION SOCIALE, consenti conformément à l'article 845-3° du Code Général des Impôts, institué par le décret du 18 mars 1993 assimilé à un prêt conventionné. (Les prêts conventionnés sont consentis en application du décret N° 77-1287 du 22 novembre 1977 article R 331-63 du code de la construction).

CONFORMITE ET CERTIFICAT D'IDENTITE

Le soussigné Me Jean-Paul BLACHIER Notaire à ORLEANS, certifie exactement conforme entre eux les deux exemplaires du présent bordereau établi sur cinq pages et approuve :

aucun renvoi
aucun mot nul

Il certifie également que l'identité complète du propriétaire telle qu'elle est indiquée au cadre prévu à cet effet lui a été régulièrement justifiée.

Il certifie en outre que le montant du capital de la créance garantie figurant au présent bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la sûreté ou de la créance.

A ORLEANS,
Le 12/03/2012



PARTE RELEVÉE AU TITRE ATTACHÉ

Vente MOHAMMAD
Audience d'Orientation

DIRE D'ANNEXION DE L'ASSIGNATION DELIVREE AU DEBITEUR

L'an deux mille dix-neuf, le neuf mai

par-devant Nous Greffier du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE, a comparu, Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant à 95300 PONTOISE - 29, rue Pierre Butin, poursuivant la vente dont s'agit lequel a dit :

conformément aux dispositions de l'article R 322-10 du Code des procédures civiles d'exécution annexer au présent cahier des conditions de vente copie de l'assignation délivrée au débiteur afin de comparaître à l'audience d'orientation délivrée par acte de Maître François LIEURADE, Huissier de Justice à SARCELLES en date du 6 mai 2019,

dont acte,

Et l'Avocat comparant a signé avec Nous Greffier après lecture.

BUISSON & ASSOCIÉS
AVOCATS
29, Rue Pierre Butin
95300 PONTOISE
Tél. 01 34 20 15 62 - Fax 01 34 20 15 60
Toque 6

**PREMIERE
EXPEDITION**

**ASSIGNATION DU DEBITEUR A
COMPARAITRE A L'AUDIENCE
D'ORIENTATION DEVANT LE JUGE DE
L'EXECUTION DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE PONTOISE**

L'an deux mille dix-neuf, le **≡≡≡ SIX MAI**

A la requête de :

Le CREDIT FONCIER DE FRANCE, SA au capital de 1.331.400.718,80 €
ayant son siège social à PARIS 1er au 19 rue des Capucines RCS PARIS
542.029.848, agissant poursuites et diligences de son représentant légal
domicilié en cette qualité audit siège

Elisant domicile chez Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat
au Barreau du Val d'Oise, demeurant à PONTOISE 95300 - 29, rue Pierre
Butin, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation
devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

J'ai

Je soussigné, Maître François LIEURADE, Huissier de Justice
associé de la SELARL F. LIEURADE, titulaire d'un office d'Huissier
de Justice à Sarcelles (Val d'Oise) sis 18, rue Parmentier,

donné assignation à :

Monsieur Zakir Hossain MOHAMMAD, époux de Madame Tanzila
FARHIN, de nationalité Française, né le 23/03/1981 à CHITTAGONG
(Bangladesh), domicilié 19 rue Martissot, porte 407 - 92110 CLICHY

Où étant et parlant à : *Comme il est dit en fin d'acte*

A comparaître devant Madame le Juge de l'exécution près le Tribunal de
Grande Instance de Pontoise à l'audience d'orientation faisant suite au
commandement de payer valant saisie immobilière en date du 29 janvier
2019 publié en date du 20 mars 2019 au Service de la Publicité Foncière de
Saint Leu la Forêt 2 volume 2019 S numéro 30, de votre Immeuble ci-après
désigné :

COMMUNE DE SARCELLES (Val d'Oise)

BUISSON & ASSOCIÉS
AVOCATS
29, Rue Pierre Butin
95300 PONTOISE
Tél. 01 34 20 16 82 - Fax 01 34 20 15 80
Toque 6

SELARL François LIEURADE
Huissier de Justice
18, rue Parmentier
SARCELLES (95200)
Tél. : 01 39 90 00 22
Fax : 01 34 69 17 31
francois.lieurade@huissier-justice.fr
Site internet : huissier-95.com

Les droits et biens immobiliers sis 3 passage du Limousin, rue de Toulouse et Place de France dénommé « Résidence Languedoc » cadastré section AY numéro 366 lieudit « boulevard Henri Poincaré » pour 4 a 20 ca, numéro 368 lieudit « Avenue Auguste Perret » pour 28 ca, numéro 369 lieudit « Avenue Auguste Perret » pour 39 ca, numéro 371 lieudit « Place de France » pour 5 ha 61 a 91 ca et numéro 384 lieudit « Avenue Paul Valéry » pour 8 a 12 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division en volume publié le 11 juillet 1974 volume 6471 numéro 1 modifié par actes publiés le 14 mars 1985 volume 10653 numéro 3, le 20 juin 1975 volume 6790 numéro 6, le 28 février 1978 volume 7843 numéro 6, le 4 février 1988 volume 11920 numéro 18, le 4 février 1988 volume 11920 numéro 19, le 4 février 1988 volume 11920 numéro 20, le 4 février 1988 volume 11920 numéro 21, le 4 février 1988 volume 11920 numéro 22, le 4 février 1988 volume 11922 numéro 13, le 4 février 1988 volume 11923 numéro 3, le 4 février 1988 volume 11920 numéro 17, le 27 janvier 1992 volume 1992 P numéro 427, le 27 janvier 1992 volume 1992 P numéro 428, le 27 janvier 1992 volume 1992 P numéro 433, le 27 janvier 1992 et 11 février 1992 volume 1992 P numéro 432, le 15 mars 2010 volume 2010 P numéro 1401, suivi d'une attestation rectificative publiée le 16 avril 2010 volume 2010 P numéro 1952, ayant fait l'objet d'une reprise pour ordre le 6 mai 2010 volume 2010 D numéro 4470 portant sur le lot volume numéro 804, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division – règlement de copropriété publié le 26 juillet 2011 volume 2011 P numéro 4083, portant sur le lot suivant :

- LOT NUMERO CENT QUATRE MILLE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT (104198) : au seizième étage, accès par l'escalier 2 et l'ascenseur 2 pair, porte gauche en sortant de l'ascenseur, un appartement de trois pièces avec sanitaires et les 131/10.000èmes des parties communes générales.

L'audience d'orientation est fixée au Tribunal de Grande Instance de Pontoise céans 3 rue Victor Hugo - 95302 PONTOISE CEDEX, salle des dites audiences **le mardi 18 juin 2019 à 14h00.**

TRES IMPORTANT

Vous pouvez vous présenter seul ; vous pouvez aussi vous faire assister ou représenter par un Avocat au Barreau du Val d'Oise. A défaut d'être présent ou représenté par un Avocat à l'audience, la procédure sera poursuivie en vente forcée, sur les seules indications fournies par le créancier poursuivant.

A peine d'irrecevabilité, toute contestation ou demande incidente doit être déposée au greffe du juge de l'exécution par conclusions d'avocat, au plus tard lors de l'audience.

L'audience d'orientation a pour objet d'examiner la validité de la saisie, de statuer sur les contestations et demandes incidentes liées à celle-ci et de déterminer les modalités selon lesquelles la procédure sera poursuivie.

Et à même requête et éléction de domicile, JE VOUS FAIS SOMMATION DE :

Prendre connaissance des conditions de la vente figurant dans le cahier des conditions de vente, qui peut être consulté au greffe du juge de l'exécution où il sera déposé 5 jours ouvrables au plus tard après l'assignation, ou au cabinet de l'Avocat du créancier poursuivant.

La mise à prix fixée dans le cahier des conditions de vente est de : **14.000 € - quatorze mille euros**

Vous avez la possibilité d'en contester le montant pour Insuffisance manifeste.

Vous pouvez demander au Juge de l'exécution à être autorisé à vendre le bien saisi à l'amiable, à condition de justifier qu'une vente non judiciaire peut être conclue dans des conditions satisfaisantes.

Rappel des dispositions de l'article R 322-16 et R 322-17 du Code des Procédures Civiles d'Exécution :

Article R 322-16 du Code des Procédures Civiles d'Exécution :

« La demande tendant à la suspension de la procédure de saisie immobilière en raison de la situation de surendettement du débiteur est formée conformément aux dispositions de l'article L. 721-4 du Code de la Consommation, dans les conditions prévues à l'article R. 721-5 de ce Code. »

Article R 322-17 du Code des Procédures Civiles d'Exécution :

« La demande du débiteur aux fins d'autorisation de la vente amiable de l'immeuble ainsi que les actes consécutifs à cette vente sont dispensés du ministère d'avocat. Cette demande peut être formulée verbalement à l'audience d'orientation. »

A condition d'en faire préalablement la demande, vous pouvez bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle, si vous remplissez les conditions de ressources prévues par la Loi numéro 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et son décret d'application numéro 91-1266 du 19 décembre 1991.

Le CREDIT FONCIER DE FRANCE détient une créance sur Monsieur Zakir Hossain MOHAMMAD, d'un montant de 106.738,20 € valeur au 2 janvier 2019 outre les intérêts postérieurs au taux de 4,85 % l'an jusqu'à parfait paiement.

Ainsi qu'il ressort de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte reçu par Maître Jean-Paul BLANCHIER, Notaire à Orléans (Loiret), en date du 12 mars 2012, contenant prêt par le CREDIT FONCIER DE FRANCE, au profit de Monsieur Zakir Hossain MOHAMMAD.

Le commandement de payer valant saisie Immobilière précitée s'est avéré vain.

C'est la raison pour laquelle le requérant s'est trouvé contraint d'attraire son débiteurs à une audience d'orientation conformément aux dispositions de l'article R. 322-4 du Code des Procédures Civiles d'Exécution aux termes duquel :

« Dans les deux mois qui suivent la publication au fichier immobilier du commandement de payer valant saisie, le créancier poursuivant assigne le débiteur saisi à comparaître devant le juge de l'exécution à une audience d'orientation. »

« L'assignation est délivrée dans un délai compris entre un et trois mois avant la date d'audience. »

Cette audience d'orientation permettra de constater la nécessité et la régularité de la saisie engagée, de statuer sur d'éventuelles contestations et demandes incidentes, de déterminer les modalités de la vente et de définir le montant retenu pour la créance du poursuivant en principal, frais et intérêts et autres accessoires.

Il conviendra également à cette audience, si la vente forcée du bien est ordonnée, que soient fixées les modalités de visite de l'immeuble, en application de l'article R 322-26 alinéa 2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution précité selon lequel :

« Le juge détermine les modalités de visite de l'immeuble à la demande du créancier poursuivant ».

Ces visites devront pouvoir intervenir avec le concours de Maître François LIEURADE - Huissier de Justice à SARCELLES ou tout autre huissier de justice qu'il plaira à la juridiction de nommer, lequel pourra, si besoin est, se faire assister de tous ceux dont l'intervention lui sera nécessaire pour remplir sa mission et notamment pour lui permettre de faire procéder aux diagnostics nécessaires à la vente.

PAR CES MOTIFS

Il est demandé à Madame le Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Pontoise de :

Vu les articles L 311-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution,

Vu les articles R 322-4 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution,

Dire et juger valable la saisie initiée,

Statuer sur les éventuelles contestations et demandes incidentes,

Fixer le montant de la créance du poursuivant à la somme précisée au commandement de payer, outre les intérêts au taux moratoire indiqué jusqu'à parfait paiement,

Déterminer les modalités de la vente,

Fixer les modalités de visite de l'immeuble saisi, dans le cas où la vente forcée de celui-ci serait ordonnée, en autorisant l'intervention de Maître François LIEURADE - Huissier de Justice à SARCELLES ou tout autre huissier de justice qu'il plaira à la juridiction de nommer, lequel pourra, si besoin est, se faire assister de tous ceux dont l'intervention lui sera nécessaire pour remplir sa mission et notamment pour lui permettre de faire procéder aux diagnostics nécessaires à la vente,

Autoriser une publicité supplémentaire sur Internet (LICITOR)

Dire que les dépens consisteront en frais privilégiés de vente.

LISTE DES PIECES :

1. Acte de prêt du 12 mars 2012
2. Lettres recommandées avec accusé de réception en date des 23 novembre 2018 et 10 janvier 2019
3. Commandement de payer valant saisie immobilière en date du 29 janvier 2019
4. Etats hypothécaires sur formalité de publication du commandement
5. Procès-verbal de description de Maître François LIEURADE, Huissier de Justice, en date du 14 février 2019

SELARL
F. LIEURADE
 M-P. LIEURADE
 Huissiers de Justice
 18, rue Parmentier
 95200 SARCCELLES
 Tél : 01.39.90.00.22
 Fax : 01.34.69.17.31
 Site internet : huissier-95.com
 francois.lieurade@huissier-justice.fr
 NOUVELLE COMPETENCE JUDICIAIRE :
 DEPARTEMENTS
 DU VAL D'OISE (95),
 DES HAUTS DE SEINE (92),
 DES YVELINES (78) ET DE
 L'EUR-ET-LOIR (28).

Réception du lundi au vendredi
 de 9h à 12h30

**ACTE
 D'HUISSIER
 DE
 JUSTICE**

Coût-décret n°2016-230 du 28/02/2016

Coût	
Nature	Montant
Art. R444-3	53,62
SCT Art 444-48	7,67
Total H.T.	61,29
T.V.A à 20 %	12,26
Lettre	1,60
Taxe	14,88
Total TTC	90,04

Art. R.444-8 : Droits fixe
 Calculé sur la somme de 2000 €

SCT A.444-48 : Frais de Déplacement
 DEP A.444-15 : Droit d'Engagement des Poursuits
 Lettre : Affranchissement

Acte soumis à la taxe



Référence V35331.00

PV65_6TD

**MODALITE DE REMISE DE L'ACTE
 SIGNIFICATION EN L'ETUDE
 EN DATE DU LUNDI SIX MAI DEUX MILLE DIX NEUF**

A la demande de LE CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme au capital social de 1 331 400 718.80 euros, dont le siège social es 19 rue des Capucines 75001 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège., la copie de (ASSIGNATION DEVANT LE JUGE DE L'EXECUTION A UNE AUDIENCE D'ORIENTATION) destinée à :

M. MOHAMMAD Zakir Hossain
 19 rue Marlissot
 Porte 407
 92110 CLICHY

a été, le LUNDI SIX MAI DEUX MILLE DIX NEUF, remise par l'Huissier de Justice soussigné

Sur place,

- Maison, bureau ou local fermé lors de mon passage
- Personne ne répondant à mes appels et lieu de travail inconnu, si personne physique ou aucun représentant légal, personne habilitée ou acceptant de recevoir l'acte, si personne morale

après avoir vérifié la certitude du domicile du destinataire caractérisé par les éléments suivants :

- Destinataire de l'acte déjà connu de l'Etude.
- Présence du nom du destinataire sur la boîte aux lettres.
- Confirmation du domicile par le voisinage.
- Confirmation du domicile par le facteur rencontré sur les lieux.

la signification à personne, à domicile, étant impossible, la copie du présent acte est déposée en mon étude, sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication d'un côté, que les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du Code de Procédure Civile et la lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile, avec copie de l'acte de signification, a été adressée ce jour ou au plus tard le premier jour ouvrable suivant.

La copie du présent comporte six feuilles.

Visa par l'Huissier des mentions
 relatives à la signification



Me F. LIEURADE

Vente MOHAMMAD
Audience d'Orientation 18 juin 2019

DIRE RELATIF A LA SUPERFICIE

L'an deux mille dix-neuf, le neuf mai

par-devant Nous Greffier du Tribunal de grande instance de Pontoise, a comparu Me Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, poursuivant la vente dont s'agit lequel a dit :

En application des dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014, article 54 II et V, de la loi 96-1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété et du décret 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété, il est porté à la connaissance du ou des futurs adjudicataire(s) que la superficie des lots de copropriété faisant l'objet de la présente vente est la suivante :

Pour le lot 104198 du RCP : 72,84 m² selon certificat de surface établi par la société CERTIMMO 78 annexé au présent dire,

il est ici littéralement reproduit l'article 46 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965 modifié par la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 :

" Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un lot ou d'une fraction de lot mentionne la superficie de la partie privative de ce lot ou de cette fraction de lot. La nullité de l'acte peut être invoquée sur le fondement de l'absence de toute mention de superficie. Cette superficie est définie par le décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 47. Les dispositions du premier alinéa ci-dessus ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement, ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à un seuil fixé par le décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 47 (8m²). Le bénéficiaire en cas de promesse de vente, le promettant en cas de promesse d'achat ou l'acquéreur peut intenter l'action en nullité, au plus tard à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente. La signature de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente mentionnant la superficie de la partie privative du lot ou de la fraction de lot entraîne la déchéance du droit à engager ou à poursuivre une action en nullité de la promesse ou du contrat qui l'a précédé, fondée sur l'absence de mention de cette superficie. Si la superficie est supérieure à celle exprimée dans l'acte, l'excédent de mesure ne donne lieu à aucun supplément de prix. Si la superficie est inférieure de plus d'un vingtième à celle exprimée dans l'acte, le vendeur, à la demande de l'acquéreur, supporte une diminution du prix proportionnelle à la moindre

mesure. L'action en diminution de prix doit être intentée par l'acquéreur dans un délai d'un an à compter de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, à peine de déchéance. "

Le ou les adjudicataire(s) est donc informé qu'il devra faire son affaire personnelle des charges et obligations qui incombent au propriétaire au regard des réglementations précitées, et ne pourra rechercher la responsabilité du poursuivant de ce chef.

Et l'Avocat comparant a signé avec Nous Greffier après lecture, sous toutes réserves.

BUISSON & ASSOCIÉS
AVOCATS
29, Rue Pierre Butin
95300 PONTOISE
Tél. 01 34 20 15 62 · Fax 01 34 20 15 60
Toque 6



Dossier n° 17-03-0445
Date : 07/03/2017
Propriétaire : MR ZAKIR HOSSAIN MOHAMMAD
1^{er} réseau national

CERTIMMO 78
34, avenue Marcel Perrin
95540 MERY-SUR-OISE
Tel : 01 34 24 97 65 - Fax : 01 30 38 08 17
contact@certimmo95.fr

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Articles L 271-4 à 6 - R 271-1 à 5 du Code de la Construction et de l'Habitat

LOI CARREZ

Certificat de surface "Loi Carrez"



**3, passage du Limousin
Escalier 2 - Ascenseur 2
95200 SARCELLES**

Donneur d'ordre :
SCP BUISSON
29, rue Pierre Butin 95300 PONTOISE

www.agendadiagnostics.com

Amiante - Plomb - Termites - Gaz - Électricité - Performance Énergétique - ERNMT - Loi Carrez - Assainissement - État des lieux
Techn./Admin. : 34, avenue Marcel Perrin - 95540 MERY SUR OISE / Siège social : 1 bis, boulevard Coite - 95880 ENCHEN LES BAINS
SIRET 444 221 675 00036 - APE 7112B - Assurance RCP n°49 366 477 déléguée par ALLIANZ / Garantie 3 000 000 €
Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.

Note de synthèse de nos conclusions	3
Identification du bien expertisé	4
Désignation de l'immeuble	4
Désignation du propriétaire	4
Réalisation de la mission	4
Annexe : Certification de surface	5
Plans et croquis	6
Annexe : Attestations d'assurance et certifications	7

Propriétaire :	MR MOHAMMAD ZAKIR HOSSAIN	Ordre de mission du :	06/03/2017
Demeurant :	3, passage du Limousin	Date(s) d'intervention :	06/03/2017
	95200 SARCELLES	Dossier :	17-03-0445
Adresse du lot :	3, passage du Limousin	Intervenant(s) :	Lilian DUGUE
	Escalier 2 - Ascenseur 2	Etage :	1 ^{ème}
	95200 SARCELLES	Section cadastrale :	AY
		N° de parcelle :	366/368/369/371/384
		N° de lot(s) :	104198

Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation des diagnostics.

• **Annexe : CERTIFICAT DE SURFACE « LOI CARREZ »**

Loi n° 96-1107 du 18/12/1996 - Décret n° 97-532 du 23/05/1997
La surface privative « Loi Carrez » est de : 72,84 m²

Ce dossier de diagnostic fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (articles 2763 et suivants du code Civil), il ne deviendra la propriété du vendeur (ou du bailleur) qu'à compter de son total règlement.

www.agendadiagnostics.com

Amlante - Plomb - Termites - Gaz - Électricité - Performance Énergétique - ERNMT - Loi Carrez - Assainissement - État des lieux
Techn./Admin. : 34, avenue Marcel Perrin - 95540 MERY SUR OISE / Siège social : 1 bis, boulevard Cotte - 95880 ENGHJEN LES BAINS
SIRET 444 221 675 00036 - APE 7112B - Assurance RCP n°49 366 477 délivrée par ALLIANZ / Garantie 3 000 000 €
Chaque cabinet est Juridiquement et financièrement Indépendant.

Dossier de Diagnostic Technique

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente

Le dossier de diagnostic technique comprend les documents suivants :

1. Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L1334-5 et L1334-6 du Code de la Santé Publique ;
2. L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L1334-13 du même code ;
3. L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L133-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
4. L'état de l'installation intérieure de gaz naturel prévu à l'article L134-6 du même code ;
5. Dans les zones mentionnées au I de l'article L125-5 du Code de l'Environnement, l'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu au deuxième alinéa du I du même article ;
6. Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L134-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
7. L'état de l'installation intérieure d'électricité prévue à l'article L134-7 du même code ;
8. Le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique.

En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un des documents mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 7° et 8° ci-dessus en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Dossier : 17-03-0445
 Expertise(s) réalisée(s) le(s) : 06/03/2017
 Commentaires : Néant

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

3, passage du Limousin
 Escalier 2 - Ascenseur 2

95200 SARCELLES

Section cadastrale :

AY

N° parcelle :

366/368/369/371/384

N° lot :

104198

Étage : 16ème

N° porte : Gauche (sortie ascenseur)

N° cave : Sans objet

N° grenier : Sans objet

N° garage : Sans objet

N° parking : Sans objet

Étendue de la prestation :

Parties Privatives

Nature de l'immeuble :

Immeuble Bâti

Date du permis de construire :

Non communiquée

Destination des locaux :

Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation) - VENTE

Document(s) fourni(s) :

Aucun

Description de l'immeuble

Appartement F3



DESIGNATION DU PROPRIÉTAIRE (Sur déclaration de l'intéressé)

MR ZAKIR HOSSAIN MOHAMMAD

3, passage du Limousin

95200 SARCELLES

Demandeur : Avocat - SCP BUISSON 29, rue Pierre Butin 95300 PONTOISE

REALISATION DE LA MISSION

Opérateur(s) de diagnostic

> Lillian DUGUE



Attestation d'assurance

Le Cabinet Agenda est assuré en responsabilité civile professionnelle pour les activités, objet du présent rapport, auprès de ALLIANZ au titre du contrat n° 49 366 477 à hauteur de 3.000.000 €.

Le présent rapport est établi par une (des) personne(s) dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné à côté du nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

L'attestation requise par l'article R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Établi pour le compte de :	MR MOHAMMAD ZAKIR HOSSAIN	Dossier n°17-03-0445	
Demeurant :	3, passage du Limousin		
	95200 SARCELLES		
Adresse du lot :	3, passage du Limousin		
	Escalaier 2 - Ascenseur 2		
	95200 SARCELLES		
Type de bien :	Appartement F3		
Étage n° :	Section cadastrale :	N° de parcelle :	N° de lot(s) :
16ème	AY	366/368/369/371/384	104198

Pièces	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces non prises en compte
Appartement 16ème étage Entrée + rangement		5,58	
Appartement 16ème étage Couloir + rangement		4,42	
Appartement 16ème étage Chambre 1		14,27	
Appartement 16ème étage Chambre 2		10,89	
Appartement 16ème étage Cellier		1,94	
Appartement 16ème étage WC		1,20	
Appartement 16ème étage Salle de bains		4,67	
Appartement 16ème étage Cuisine		10,69	
Appartement 16ème étage Séjour		19,18	
TOTAUX		72,84	0,00

Après relevé du 06/03/2017, nous certifions que la surface privative « Loi Carrez » est de :
72,84 m²
(soixante douze mètres carrés quatre vingt quatre décimètres carrés)

Les surfaces figurant sur ce tableau ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative est certifiée conforme à la définition du Décret n°97-532 du 23 mai 1997. Conformément à la jurisprudence constante (Cass.civ. 3^e du 5/12/2007 et Cass.civ. 3^e du 2/10/2013), le mesurage du lot a été effectué sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite. Le règlement de copropriété n'ayant pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre et d'un laser mètre.

Le relevé a été réalisé conformément à l'ordre de mission du 06 mars 2017

Date(s) de l'intervention : 06/03/2017

Opérateur de mesurage : Lillian DUGUE

Surface(s) non prise(s) en compte : 0,00 m²

Fait à MERY-SUR-OISE, le 07 mars 2017, en deux (2) exemplaires originaux.

Lillian DUGUE


Plans et croquis

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			Adresse de l'immeuble: 3, passage du Limousin Escalier 2 - Ascenseur 2 95200 SARCELLES	
N° dossier: 17-03-0445				
N° planche: 1/1	Version: 1	Type: Croquis		
Origine du plan: Cabinet de diagnostic			Bâtiment - Niveau: Appartement - 16ème étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif

